

Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades  
**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes  
Séance du Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36  
Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE, Jean-Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN (procuration à Henri BAUDET), Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA (procuration à Christine DELIAS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Michel RIFF (procuration à Jean-Michel LATUTE), Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 23 février 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet : Ouverture d'un budget annexe pour l'Atelier de Découpe**

Le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes a la compétence Action de Développement Economique et gère de ce fait les Zones d'Activités Economiques (ZAE) sur son territoire.

Il en va ainsi, notamment, de la ZAE aménagée sur le territoire de la commune de Matemale (66210).

Le Président explique l'intérêt de construire un Atelier de Découpe et de transformation de viandes :

- Importance de remplir la ZAE de Matemale ;
- Développement de la filière porcine en Capcir ;
- Valorisation des circuits courts ;
- Augmentation induite des tonnages de viande abattue à l'abattoir transfrontalier d'Ur grâce à ce projet.

Le Président explique que le gérant d'une entreprise de boucherie charcuterie du territoire a exprimé son souhait d'acquérir l'une des parcelles disponibles de cette ZAE pour y installer l'atelier de découpe et de transformation de viandes. Or, pour des raisons financières, son projet d'acquisition et de construction ne peut aboutir que par le biais d'un crédit-bail pour le tout, consenti par la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes ainsi qu'à l'obtention de subventions.

Le Président propose ainsi que :

- un budget annexe soit créé pour le futur Atelier de Découpe et de le dénommer « Atelier de Découpe » ;
- ce budget, de manière obligatoire, soit assujéti à la TVA ;

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'autoriser la création d'un budget annexe « Atelier de Découpe », assujéti à la TVA ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme :

La Llagonne, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 4-03-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 4-03-2021  
*NOTIFICATION FAST*

